GIE ICV – VVS
Laboratoire de Béziers
ZI La Devèze
5 bis, rue André Blondel
34500 BEZIERS
Tél. 04.67.62.00.24-
Email : icv_beziers@icv.fr

ACCREDITATION COFRAC
N°1-7283
PORTEE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Laboratoire habilité par INAO

DEMANDE,D'ANALYSE OFFICIELLE ET COFRAC*(Hors Export)

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT AVEC LES ECHANTILLONS CLAIREMENT IDENTIFIE

Demandeur (Préciser la raison sociale devant figurer sur le rapport d'analyse)
……
……
……
……
……
Tél : …… Email :……

TYPE D'ANALYSE A EFFECTUER :
□ Pays d'Oc IGP Passeport
□ Vin de Pays de Zone ou Vin de Pays de Département / IG (Indication Géographique) préciser Zone ou DPT : ……
□ Concours *(préciser le nom du concours et joindre une copie de la demande)……
□ COFRAC *(Enrichissement / Préciser les paramètres demandés)……

***La demande d'édition supplémentaire (pour les analyses concours et COFRAC) doit impérativement être fournie au laboratoire au moment de l'apport des échantillons.**
Toute demande de modification de rapport d'analyse, après le jour d'analyse, est désormais interdite par le COFRAC (LAB REF02).
A remplir impérativement (ou joindre à cette demande, datée et signée, la liste des échantillons avec les informations demandées ci-dessous)

N° de Cuve	Couleur (rouge, rosé, blanc)	Volume (HL)	Type produit (Vin, moût, MC,MCR)	Millésime	Cépage	Certificat de Conformité (1)	Caractéristiques supplémentaires

Sauf mention contraire, les bulletins de résultats vous seront transmis par mail.
Cependant, si une signature manuelle est nécessaire, nous éditons un bulletin original qui est envoyé par courrier à votre demande.
Le demandeur reconnaît que les rapports d'analyses en format pdf transmis par voie électronique ont valeur d'original au même titre que les rapports en format papier et s'engage à assurer la validité et la confidentialité de toute forme de courrier. Le laboratoire ne se responsabilise pas des éventuels risques d'usurpation lors de la transmission des documents électroniques. Toute modification éventuelle par rapport à la présente revue de contrat vous sera signalée préalablement à sa réalisation.
Un même produit analysé peut conduire à l'édition de plusieurs rapports d'essais. Ces informations doivent être données au dépôt de l'échantillon.
Après réalisation des essais, les données ne sont plus modifiables.
(2) Observations :

Cadre réservé au laboratoire :

Acceptabilité de l'échantillon : o Correcte o Résultats à émettre avec des réserves o Echantillon(s) refusé(s)
Eléments de communication avec le client (à dater et viser)

ECHANTILLONS TEMOINS

Le demandeur autorise le GIE ICV-VVS à réaliser le scindage, hors de sa présence, des échantillons mentionnés dans cette demande pour la constitution de témoins.
Le demandeur reconnaît que ces échantillons témoins sont identiques aux échantillons remis au laboratoire. Le demandeur est le seul responsable de l'utilisation et de la diffusion des rapports.
Par dérogation et souci de service au demandeur, dans le cadre des analyses réalisées pour une revendication d'appellation, une copie des rapports sera envoyée directement aux organisations professionnelles concernées (sauf demande contraire formulée par le demandeur).
Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation.

Le GROUPE ICV s'engage à mettre à disposition les résultats d'analyses dans les 2 jours ouvrés après réception des échantillons. Dans le cas de paramètres particuliers qui seront sous-traités, le laboratoire vous communiquera ce nouveau délai.
Sauf en cas de demande spécifiée, le GROUPE ICV se réserve le choix des méthodes d'analyses ainsi que des unités de présentation des résultats.
Le demandeur reconnait avoir été informé de ces éléments. La portée d'accréditation du laboratoire peut être consultée sur https://www.cofrac.fr sous le numéro 1-7283.
Toutes les informations et résultats obtenus dans le cadre de ces essais sont confidentiels. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation.
Les incertitudes de mesures ainsi que les tarifs des prestations analytiques sont à disposition sur simple demande auprès du laboratoire.
(1) La déclaration de conformité analytique est formulée au regard des cahiers des charges d'appellation et de la réglementation Européenne pour les paramètres analysés.
Elle sera rendue sous couvert de l'accréditation si tous les éléments examinés pour la formuler sont réalisés sous accréditation.
Elle se basera sur les résultats corrigés des incertitudes de mesure du laboratoire, au bénéfice de l'entité contrôlée en accord avec les règles de l'INAO.
(2)Sur demande spécifique, des paramètres d'analyses complémentaires ou la présentation des résultats dans une unité particulière pourront être effectués.
Contractuellement aucune prestation ne sera rendue sous accréditation sauf demande spécifique et formalisation d'une demande d'analyse Cofrac, export ou concours et par conséquent les rapports qui en résultent ne seront pas présumés conformes au référentiel d'accréditation ni couvert par les accords de reconnaissances internationaux.
La marque du laboratoire et son logo demeurent la stricte propriété du laboratoire toute reproduction partielle ou intégrale et toute utilisation partielle des éléments, d'un rapport qui font référence à l'accréditation sont strictement interdites (sauf accord préalable écrit du laboratoire) sous peine de poursuite.
Les valorisations sont valables uniquement sur des matrices type vins tranquilles (avec Glucose/Fructose<10 g/l, CO_2 < 1800 mg/l, AV < 0.88 g/l H_2SO_4, 3.00 <ph <4.00, 2.40 g/l H_2SO_4 < AT < 5.00 g/l H_2SO_4, SO_2T < 200 mg/l, SO_2I < 49 mg/l).

Date :_____/_____/_____

Signature :